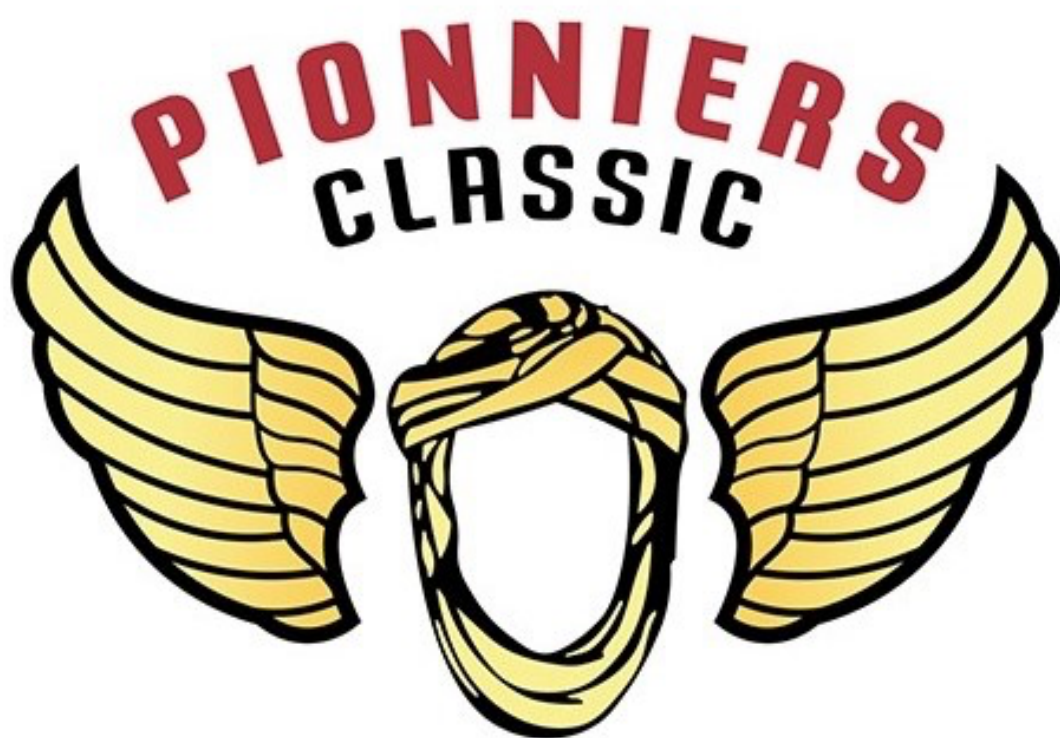


**REGLEMENT PARTICULIER
AUTOS / CAMIONS**

PIONNIERS CLASSIC 2023



INDEX

Article 1 Organisation Définition Programme

Article 2 Reglementation

Article 3 Description

Article 4 Véhicules Admis

Article 5 Engagement pilote - Tarifs - Inscription - Droits

Article 6 Chargé des relations avec les pilotes

Article 7 Vérifications techniques et administratives

Article 8 Identifications pilotes machines

Article 9 Ordre de départ

Article 10 Road Book Navigation Penalités

Article 11 Ravitaillement Assistance

Article 12 Assurance organisateurs – Rapatriement Sanitaire

Article 13 Publicité

Article 14 Briefing

Article 15 Carton de contrôle

Article 16 Controles horaires délais de fermeture - Zones de contrôle - Concurrents attardés

Article 17 Controles de passages

Article 18 Epreuves Spéciales - Controle de départ de spéciales – Controle d'arrivée de la spéciale

Article 19 Controle de départ d'étape

Article 20 Signalisation des controles

Article 21 Parc fermé

Article 22 Vérifications en cours d'épreuve – contrôle final

Article 23 Réclamations Appels Abandons Accident Forfait

Article 24 Classements – Prix Responsabilité

Article 25 Matériel de sécurité obligatoire

Articles 26 Couverture médiatique

Articles 27 Informations Générales

Article 1 Organisation Définition Programme

Organisation

Le **10e Rallye des PIONNIERS CLASSIC 2023** est organisé par DESERTECH sous l'égide du Ministère du Tourisme marocain et de la Fédération Royale Marocaine de Sports Automobile.

Définition

Le **10e Rallye des PIONNIERS CLASSIC 2023** est le premier Rallye organisé par DESERTECH intégrant les véhicules dits HISTORIC et CLASSIC au mode **CHRONO-CLASSIC**.

Les catégories AUTOS MOTOS CAMIONS décrites dans l'article 2 sont admises sur le **PIONNIERS CLASSIC 2023**.

Programme

Le Rallye aura lieu du 17 septembre 2023 au 23 septembre 2023, il sera découpé en 7 étapes pour un total de 3300 kms de piste.

1er janvier 2023 : Ouverture des inscriptions « Early Birds » donnant droits à des tarifs préférentiels

1er mars 2023 : Sortie du règlement et ouvertures des inscriptions définitives

1er mai 2023: reconnaissance définitive du parcours par les organisateurs et présentation

31 aout 2023 : Clotures des engagements pour toutes les catégories admises

1er septembre 2023 : Publication de la liste des engagés et ordre de départ de la 1ere Etape des heures de vérification techniques et administratives.

Article 2 Réglementation

REGLEMENT PARTICULIER AUTOS / CAMIONS PIONNIER Cross Country CHRONO-CLASSIC©

Catégories AUTOS admises :

Véhicules du 01/01/1978 au 31/12/1999

Catégorie C1 Voitures Tout-Terrain de Série.

Catégorie C2 Voitures Tout-Terrain de Série Améliorées.

Catégorie C3 Voitures Tout-Terrain Prototypes.

Catégorie Camion admise :

Véhicules du 01/01/1978 au 31/12/1999

Catégorie C4 Camions ToutTerrain.

Article 3 Description

**Date et Lieu de l'événement : 10 e RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023
Du 17 au 23 septembre 2023 MAROC**

**POSITION DU DIRECTEUR DE COURSE :
PC COURSE AU RALLYE Chaque jour à l'hôtel / aux bivouacs**

Vérification Techniques et Administratives 15 (après midi) et 16 / 09 / 2023 (matin)

POSITION DE DEPART ET D'ARRIVEE : Départ Zagora MAROC – Arrivée Agadir MAROC

POSITION DU PARC FERME APRES l'ARRIVEE : Agadir MAROC

ZONES D'ASSISTANCE : Bivouacs et zones d'assistance prévues sur le Road Book.

**POSITION DE LA SALLE de PRESSE : Presse room à l'hôtel / aux bivouacs □ POSITION
DES PANNEAUX OFFICIELS : Secrétariat / Direction Course à l'hôtel / PC aux bivouacs**

COMITE D'ORGANISATION

•

Direction général : Philippe Rey
Directeur de course Auto / Camion : Mahmoud Essoussi
Direction de la Presse et de la Communication : Carole Martineau
Direction Technique : Christian Allouin / Julien Duvaux
Direction PC COURSE : Antonia de Roissard

ADRESSE ORGANISATION

•

DESERTECH

5569 Route de Saint-Rémy F-13550 Noves

Tel :06 03 01 09 74

E-mail: competitors@pionniersclassic.com

Web:<https://pionniersclassic.com/fr/>

Article 4 Véhicules Admis

Catégories AUTOS admises :

Véhicules du 01/01/1978 au 31/12/1999

Catégorie C1 Voitures Tout-Terrain de Série (Groupe C1)

Catégorie C2 Voitures Tout-Terrain de Série Améliorées (Groupe C2)

Catégorie C3 Voitures Tout-Terrain Prototypes (Groupe C3)

Catégorie Camion admise :

Véhicules du 01/01/1978 au 31/12/1999

Catégorie C4 Camions ToutTerrain (Groupe T4)

4.2) Définition des catégories

4.2.1 Généralités :

4.2.1.1) Voitures de production de série (Catégorie C1/C2) :

Voitures au sujet desquelles a été constatée, à la demande du constructeur, la fabrication en série d'un certain nombre de voitures identiques (voir ce mot) dans une période de temps donnée, et destinées

à la vente normale à la clientèle (voir cette expression). Les voitures doivent être vendues conformes à la fiche d'homologation. Ces voitures sont à six roues maximum et à quatre roues motrices minimum.

4.2.1.2) Voitures de compétition (Catégorie C3) :

Voitures construites à l'unité et uniquement destinées à la compétition.

4.2.1.3) Camions (Catégorie C4) :

Seront considérés comme camions, les véhicules d'un poids en charge excédant 3500 Kg, à huit roues maximum et à quatre roues motrices minimum.

Tous les systèmes de gonflage / dégonflage automatique sont autorisés dans les périodes de références où ils étaient utilisés.

Article 5 Engagement pilote - Tarifs - Inscription – Droits

DROITS D'ENGAGEMENTS

Pour être prise en compte par l'Organisation, la demande d'engagement doit nécessairement porter les noms définitifs des participants la mention « lu et approuvé » et être signée. En plus, elle devra être accompagnée par la copie du virement bancaire effectué. Toute demande parvenant au secrétariat de l'épreuve non accompagnée de l'acompte demandé ne sera pas acceptée.

Par le fait d'apposer sa signature sur la demande d'engagement, le pilote se soumet aux juridictions sportives reconnues par le Code Sportif International et aux dispositions de ce Règlement.

10 e Rallye PIONNIERS CLASSIC 2023 – Maroc , 17 Septembre – 23 Septembre 2023

Clôture des engagements : 31 aout 2023

Le paiement doit être effectué sur le compte bancaire avant la date limite indiquée.

**TITULAIRE DU COMPTE : SARL DESERTECH
IBAN : FR76 1460 7002 4570 5214 4877 258
BIC : CCBPFRPPMAR**

Tarif comprenant :

- Les Droits sportifs pour les participants
- L'assurance Responsabilité Civile organisateur
- La nourriture au Bivouacs (petit-déjeuner, diner) sur les lieux d'hébergements
- Hébergements en hôtel chambre à deux personnes
- 6 nuits aux Bivouacs

- Remise des prix
- Road-Books
- Les ravitaillements en eaux sur les spéciales
- Stickers des véhicules pour accès Bivouacs et zones d'assistance
- Les balises de repérage.

Tarif n'inclut pas:

- Transport aller-retour des participants et des véhicules au Maroc.
- Licence sportive obligatoire pour les compétiteurs
- Les carburants
- L'achat du câble d'alimentation, des antennes et des supports pour les fixations de tous systèmes.
- Les dépenses personnelles
- Les frais de visa
- Location du matériel de sécurité et navigation
- Location de téléphone satellite et appareils de communications
- Hôtels, repas et boissons autres que sur les lieux officiels
- Et en règle générale tout ce qui n'est pas repris dans la rubrique ...

FACTURATION :

DESERTECH émettra après l'engagement, une seule facture détaillant tous les services payés à la réception de l'inscription et du paiement.

Les participants devront envoyer une copie du virement bancaire en format PDF par :

e- mail : competitors@pionniersclassic.com

web: <https://pionniersclassic.com/fr/>

REMBOURSEMENTS/ REFUS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont nominatifs et non remboursables.

En cas de renoncement, le participant devra informer le secrétariat du **10e Rallye PIONNIERS CLASSIC 2023** par lettre recommandée avec accusé de réception et il / elle aura droit à :

Avant le 15/06/2023 au remboursement de 50% des frais d'engagement payés

Avant le 15/07/2023 au remboursement de 30% des frais d'engagement payés


A partir du 15/07/2023, aucun remboursement ne sera effectué. Il est cependant possible pour un participant de reverser la totalité ou une partie de ses frais d'inscription à un autre participant jusqu'au 15/07/2023 ou pour l'édition suivante. Le nouveau participant devra en tous les cas payer la différence pour couvrir les frais actualisés à sa date d'engagement.

Pour éviter des contestations, les demandes d'annulation et de remboursement doivent être faites par lettre recommandée avec accusé de réception.

A la suite des vérifications techniques et administratives, les concurrents se voyant refuser le départ pour non-conformité du véhicule et / ou de ses papiers

administratifs, et dans ce cas ne pourront prétendre à aucun remboursement de leurs droits d'engagement.

Document contrôle technique



ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

<h4 style="text-align: center; background-color: #333; color: white; padding: 2px;">VÉHICULE</h4> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Arceau de sécurité<input type="checkbox"/> Mousse arceau<input type="checkbox"/> Réservoir carburant avec 400 km d'autonomie<input type="checkbox"/> Caisson<input type="checkbox"/> Clapet anti-retour<input type="checkbox"/> Coupe circuit<input type="checkbox"/> Mise à l'air libre / durites aviation<input type="checkbox"/> Bac à batterie / Support / Protection bornes batterie<input type="checkbox"/> Sièges baquets<input type="checkbox"/> Fixation baquets<input type="checkbox"/> Harnais 6 points homologué<input type="checkbox"/> Filets de protection des fenêtres<input type="checkbox"/> Extincteur automatique avec autocollant de localisation<input type="checkbox"/> 2 extincteurs manuels (2 kg minimum) accessibles facilement par pilote et co-pilote<input type="checkbox"/> 2 anneaux de remorquage avant et (1 avant et 1 arrière marqué en rouge)<input type="checkbox"/> Attaches capot / hayon<input type="checkbox"/> Feux de course<input type="checkbox"/> 2 roues de secours<input type="checkbox"/> Cric<input type="checkbox"/> Bavettes	<h4 style="text-align: center; background-color: #333; color: white; padding: 2px;">ÉQUIPEMENTS PILOTE</h4> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Casques (Norme ECE) pour pilote et co-pilote<input type="checkbox"/> Combinaisons / cagoule / bottines ignifugés par personne<input type="checkbox"/> Sous-vêtements ignifugés conseillés<input type="checkbox"/> Gants ignifugés pour le pilote<input type="checkbox"/> Téléphone portable
---	--

<h4 style="text-align: center; background-color: #333; color: white; padding: 2px;">DÉPLANTAGE</h4> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 2 plaques de désensablement<input type="checkbox"/> 2 pelles<input type="checkbox"/> 2 sangles (6 tonnes/9m) avec manilles	<h4 style="text-align: center; background-color: #333; color: white; padding: 2px;">MÉDICAL ET SURVIE</h4> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Kit de premier secours<input type="checkbox"/> 1 couverture de survie par personne<input type="checkbox"/> Au-moins 1 téléphone portable à bord de l'habitacle<input type="checkbox"/> 1 triangle de détresse réfléchissant<input type="checkbox"/> 2 fusées de détresse<input type="checkbox"/> 1 coupe-harnais par personne et facilement accessible<input type="checkbox"/> 1 paire de lunettes moto ou masque de ski par personne<input type="checkbox"/> 1 gilet fluorescent par personne<input type="checkbox"/> 1 lampe frontale par personne<input type="checkbox"/> 1 lampe à éclat<input type="checkbox"/> 3L de boisson non-alcoolisée par personne avec pipette pour boire pendant les étapes<input type="checkbox"/> 5L d'eau en réserve dans 1 jerrican facilement
---	---

Tous les équipements doivent avoir été solidement fixés dans les véhicules afin qu'ils ne représentent aucun danger pour les passagers. Le port du casque et des harnais est obligatoire en course.

Pour tous les véhicules, le remplissage du ou des réservoirs de carburant ne devra en aucun cas nécessiter l'ouverture du capot moteur et l'orifice de remplissage ne devra pas se situer dans l'habitacle.

Tout concurrent ne pouvant présenter au départ d'une étape l'ensemble de ses équipements se verra refuser le départ jusqu'à sa conformité.

ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS
Téléphone satellite, coupe circuit externe et intérieur clairement signalés, éclairage suffisant, lampe de lecture, lampe de poche, miroir de poche, troisième feu stop (un à gauche et un à droite encore mieux), deux feux (rouge, orange ou jaune) supplémentaires anti-poussière à l'arrière du véhicule, câble de démarrage..., tente, sac de couchage.

ÉQUIPEMENTS INTERDITS
Il est interdit de transporter des bidons de carburant dans l'habitacle du véhicule.

DESERTECH - 5569 Route de Saint-Rémy F-13550 Noves - Tel. +336 03 01 09 74 - info@pionniersclassic.com

Article 6 Chargé des relations avec les pilotes

AUTOS / CAMIONS

Nom / Prénom : REY Philippe

Fonction :

Contact

MOTOS :

Nom / Prénom : Essoussi Mahmoud

Fonction :

Contact :

Article 7 Vérifications techniques et administratives

VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DES VEHICULES :

A NOTER :

L'horaire de départ de chaque étape est indicatif et sera confirmé aux vérifications par les communications affichées, mise à jour et sur les Timings officiels du rallye.

PROCEDURE D'ENGAGEMENT

Les candidats doivent envoyer leur inscription en utilisant le formulaire officiel disponible sur le site de l'Organisation <https://pionniersclassic.com/fr/edition-2023/tarifs/>

Toutes les personnes qui souhaitent prendre part à l'événement doivent envoyer les formulaires d'inscription dûment remplis au secrétariat de la course ainsi que les droits d'entrée, avec les informations suivantes :

Nom, Prénom, Nationalité, Adresse, et le Numéro de chaque membre de l'équipage et Permis de conduire ainsi que du n° de Passeport, Caractéristiques du véhicule.

Article 8 Identifications pilotes machines

IDENTIFICATION

Chaque participant au **10e Rallye PIONNIERS CLASSIC 2023** (concurrents, assistants, membres de l'Organisation, représentants de la presse, officiels de course) aura un bracelet d'identification, inclus dans le tarif d'inscription pour les participants.

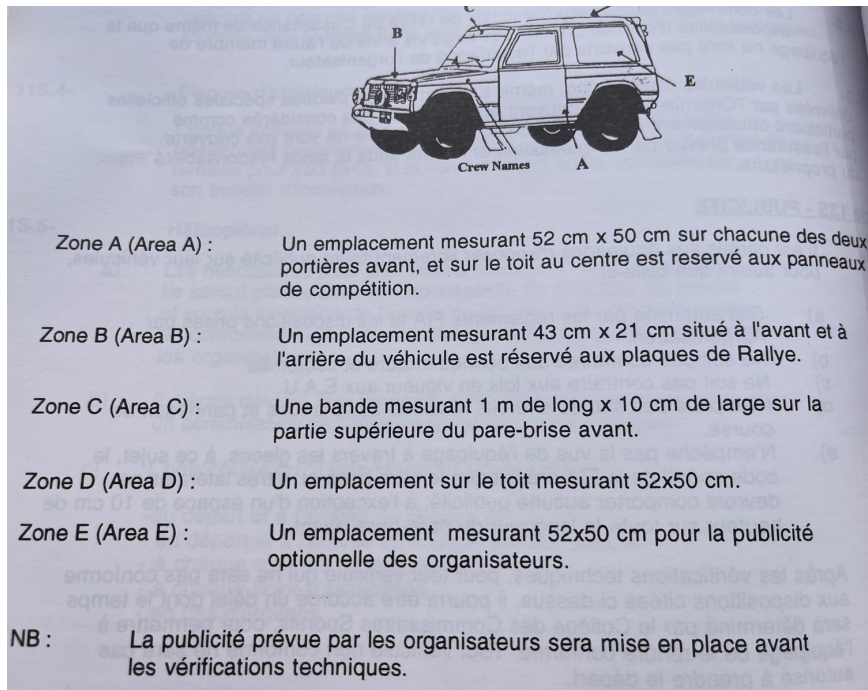
Ce bracelet d'identification sera systématiquement vérifié par l'Organisation à tous les repas, à chaque point d'assistance ou de la zone d'assistance et à l'entrée de la remise des prix.

Le bracelet correctement attaché sur le poignet des concurrents, mécaniciens et personnel de service, est considéré comme la seule autorisation pour entrer au lieu officiel du Rallye, aux zones d'assistance et aux Bivouacs. Les participants doivent montrer le bracelet à tout moment sur requête.

RESTRICTIONS DE PUBLICITE

Numéros d'identification et plaques de rallye doivent être apposées sur la voiture pour Vérifications et doivent être visibles pendant toute la durée du rallye.

Les publicités à caractère politique, religieux ou abusif ne sont pas autorisées. La publicité de tabac (ou produits), d'alcool est interdite sur les voitures, sur l'équipement de service / en course et sur les tenues des membres de l'équipe.



Article 9 Ordre de départ

DEROULEMENT DE LA COURSE / SECTEURS SELECTIFS

PUBLICATION DES LISTES ET HEURES DE DEPART Ouarzazate MAROC

Lieu : HOTEL OSCAR OUARZAZATE

Date et Heure : A DEFINIR

DEPART OFFICIEL : Ouarzazate Maroc- Date et heure

ZONE DE DÉPART / PARC FERMÉ

Il n'y aura pas de Parc fermé entre les vérifications et le départ de la course.

Parc d'assistance libre entre les vérifications techniques et le départ de la course

ORDRES DE DEPART et NUMERO DE COURSE

Si aucune Super Spéciale (SS) n'est disputée, L'ordre de départ de la 1^{ère} étape se fera dans l'ordre déterminé par l'organisation. Les 10 premiers pilotes s'élanceront toutes les 2 minutes, ensuite minute par minute.

Les camions (C4) pour des raisons de sécurité prendront le départ avec un écart de 10 min après la dernière auto.

SYSTEME DE DEPART DES SECTEURS SELECTIFS

Les concurrents auront le décompte pour le Départ indiqué par l'Officiel et la voiture devra partir immédiatement.

CONTROLES DE PASSAGE

Les équipages doivent s'arrêter aux CP afin d'avoir la fiche horaire tamponné. Une pénalité sera imposée aux équipes n'ayant pas obtenu le tampon à un contrôle de passage.

Le parcours officiel est bien défini par le Road Book par images et waypoint. Il est dessiné pour permettre à tous les concurrents de terminer les Secteur Sélectifs pendant le jour.

Article 10 Road Book Navigation Pénalités

Le Road Book sera remis le date heure et lieu et ensuite chaque lendemain soir au bivouac à XXhXX.

- 1) Le parcours du Rallye est décrit dans le Road Book qui est remis aux Équipages. Il est validé par l'équipe d'ouverture pendant la vérification du parcours.

Il sera soit : commun aux quatre catégories, soit dédié aux Autos et/ou aux Camions (à la discrétion de l'Organisateur).

- 2) Les Véhicules sont obligés d'être équipés d'un ou deux GPS téléchargés avec les Way Points donnés par l'Organisateur.

Si le GPS officiel est en panne, le second GPS devient le GPS officiel. Le GPS de secours (S) sera identifié par le numéro de course xxx du Concurrent plus un « S » soit : xxxS (Secours).

- 3) Différents points de passage obligatoires (Way Points) repérés lors des reconnaissances figurent au Road Book et sont validés lors du passage de l'équipe d'ouverture.

- 4) Le parcours restera secret jusqu'à la remise du Road Book aux Équipages.

- 5) Le parcours dans son ensemble est contrôlé par l'équipe d'ouverture.

A. ROAD BOOK

- 1) Tous les Équipages recevront un Road Book qui indiquera l'itinéraire qui a été reconnu et qui sera ouvert et balayé. Il localise les points de passage obligatoires (WPV, WPS, , DZ, FZ, CP) qui devront être respectés sous peine d'une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'Exclusion
- 2) Un Secteur Sélectif ou un Secteur de Liaison se déroulant sur une piste existante figurera sur le Road Book.
- 3) Seules sont autorisées dans le Véhicule les notes de parcours de l'Épreuve en cours (Road Book officiel), les modifications de l'équipe d'ouverture, qui pourront être intégrées dans le Road Book, et les notes personnelles résultant d'un précédent passage (quel que soit le sens) lors de l'Épreuve en cours. La possession de cartes est autorisée, à l'intérieur du Véhicule.
- 4) Le Road Book de la première Étape sera remis lors du Briefing du 16/09/2023 Bivouac de Zagora.

Ceux des Étapes suivantes seront remis chaque soir, pour le lendemain, en échange du road book du jour.

- 5) Suite au passage de l'équipe d'ouverture de l'Organisation, les modifications éventuelles seront affichées chaque jour au PC course ou au plus tard pendant le briefing sous le contrôle et la responsabilité du Directeur de Course.
- 6) Les Concurrents devront, dans tous les cas, adapter leur conduite au Code de la Route et aux conditions du terrain qui évoluent fréquemment et la plus grande attention sera toujours nécessaire, quel que soit le type de parcours (Secteurs Sélectifs, Secteurs de Liaisons, Hors-Piste, etc.).
- 7) Chaque Équipage est responsable de son Road Book.

B. ITINERAIRE OFFICIEL GÉNÉRALITÉS

- 1) **L'Itinéraire Officiel (Secteurs Sélectifs et Secteurs de Liaisons) est mémorisé dans le(s) GPS et fourni(s) aux Équipages**
L'Itinéraire doit être effectué dans son intégralité sous peine de pénalisation.
Seules les portions goudronnées mentionnées sur l'Itinéraire Officiel sont autorisées.

La validation chronologique de chaque Way-Point (WPV, WPS, DZ, FZ, CP) localisé dans le Road Book, garantira le respect de cet itinéraire par l'Équipage. Chaque point sera numéroté chronologiquement sur le Road Book et dans le GPS. Des WPS seront positionnés sur l'itinéraire pour garantir le bon passage à certains points jugés sensibles : dangers 3 (!!!), traversées de route, gazoduc, voie ferrée, etc.

- 2) En cas de changement d'itinéraire, la liste des points de passage obligatoires téléchargée dans les GPS pourra être modifiée automatiquement à l'arrivée au

Bivouac ou au départ de l'Étape. Il appartient à l'Équipage de s'assurer que la modification a été réalisée.

- 3) L'ensemble des Waypoints des secteurs chronométrés seront indiqués au road-book y compris les coordonnées du bivouac.

C. PÉNALITÉS POUR WPT MANQUANTS

- 1) L'échelle des pénalisations de chaque Way Point manquant (WPV WPS, DZ, FZ, CP) sera indiquée au Road Book.

En cas de non-respect de l'Itinéraire Officiel (succession de Way Points manquants représentant une coupe) les pénalités pourront aller jusqu'à l'Exclusion, en fonction du profil de l'Étape et du nombre de kilomètres manquants.

En cas d'Exclusion, pour non-respect de l'Itinéraire, le Concurrent ne pourra pas faire l'appel de la décision.

En cas d'ajout de WPT par l'équipe d'ouverture, une nouvelle liste indiquant les numéros de WPT et les pénalités sera affichée aux tableaux officiels.

- 2) En complément de l'examen du Carton de Pointage, l'analyse du GPS et, à défaut du relevé Système de tracking, seront effectués pour contrôler le tracé réellement suivi.

Généralités

- a) L'utilisation de points GPS, autres que ceux fournis par l'Organisateur pour le **10e Rallye PIONNIERS CLASSIC 2023** – est interdite.
- b) Tout appareil de type GPS fixe, portable, intégré ou possédant des capacités de type GPS, ou tout autre système de navigation par satellite, d'enregistrement du parcours à l'estime, inertiel ou autre est autorisé.
- c) La présence à bord du Véhicule de tout pré câblage non justifié est interdite (alimentation électrique, antenne, capteurs, etc.).

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à tout moment à des vérifications physiques ou électroniques visant à vérifier :

- le bon fonctionnement des appareils obligatoires ;
- l'absence ou la détention de systèmes interdits ;
- l'absence de pré équipement ou câblage permettant l'installation a posteriori d'un appareil non homologué.

- d) La possession ou l'utilisation de tout appareil ou système autre que ceux autorisés pourra entraîner l'Exclusion.

En cas de doute sur les fonctionnalités d'un appareil autorisé mais d'un modèle libre, son transport pourra être interdit.

1) La Zone de Contrôle de Vitesse

La Zone de Contrôle apparaît en permanence sur l'**écran GPS** STELLA 3 EVO du Véhicule, lorsque le rayon d'entrée du Way Point est validé. Le Véhicule ne pourra donc en ignorer ni l'entrée ni la sortie.

La vitesse du Véhicule sera limitée à 30, 50 ou 90 km/h entre le point d'entrée et le point de sortie de la zone, quel que soit l'itinéraire emprunté entre ces deux points.

2) Fin de la Zone de Contrôle

- La fin de la Zone de Contrôle de Vitesse par le GPS sera matérialisée sur le Road Book par une case indiquant « FZ » et par un Way Point FZ ;
- Autour de ce point, une Zone de Tolérance de 90 m sera instaurée afin d'éviter toute contestation sur la prise de vitesse ;
- À partir de ce point, le Concurrent peut accélérer à nouveau ;

Le point de sortie de la Zone de Contrôle de Vitesse est un point de passage obligatoire. Pour valider la fin de Zone « FZ », le Concurrent doit obligatoirement passer à moins de 90 m (rayon autour du WPE « FZ »).

SYSTEME SATELLITE DE SECURITE et PARCOURS

Chaque véhicule doit être équipé avec le système de repérage par satellite

STELLA 3 EVO. Un système complet de surveillance de la sécurité qui utilise tous les moyens de communication connus, est obligatoire pour tous les véhicules en course et il sera loué uniquement par : STELLA ANUBE SPORTS

Le système devra être commandé auprès de STELLA ANUBE SPORTS et sera distribué et installé durant les vérifications techniques date heure lieu et devra être rendu à la fin de la course, le date heure lieu pour lui restituer les frais de caution

RECONNAISSANCES

- 1) Toute forme de reconnaissance du parcours, aussi bien par un concurrent ou toute partie associée, directement ou indirectement, à un concurrent est strictement interdite. Être en possession de notes sur le parcours, autres que celles remises par l'Organisateur du **10è Rallye PIONNIERS CLASSIC 2023**, est interdit.
- 2) L'équipage de reconnaissance de l'Organisateur vérifiera que le parcours est accessible à tous les Véhicules de Course.
- 3) L'équipe de reconnaissance sera composée de personnes justifiant d'une expérience significative des Rallyes Tout Terrain.

Article 11 Ravitaillement / Assistance.

Le ravitaillement dans les stations-services des villes traversées et tout au long de la route nationale est autorisé, et devra être payé en monnaie locale. Les stations-services où les concurrents pourront faire le ravitaillement seront indiquées sur le Road-Book.

L'utilisation de carburant aviation (AVGAS) est autorisée pour tous les véhicules à essence. L'utilisation de carburants doit être conforme aux Prescription Générales FIA 19XX.

Tous les véhicules devront disposer d'une autonomie minimale de 500 Km. Chaque

concurrent sera responsable du calcul de son autonomie. Il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'Organisation si son véhicule ne parvenait pas à couvrir la distance minimale de 500 km, quelle que soit la nature du terrain. Par sécurité, une autonomie d'au moins 10% supplémentaire est conseillée.

La responsabilité lors du ravitaillement concerne aussi l'équipage, les moteurs doivent être arrêtés pendant l'opération de ravitaillement et l'équipage doit se tenir hors du véhicule.

BIVOUACS, PARCS D'ASSISTANCE

POSITION

Le Bivouac est une surface libre accessible à toute personne accréditée par l'Organisation, délimitée par un cercle fictif d'environ 500 m de rayon, dont le restaurant (ou le camion de restauration) est le centre. La vitesse maximale dans la zone du Bivouac et dans les zones de service est de 30 km/h, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Les instructions pour accéder seront indiquées aux véhicules d'assistance. Leurs mouvements étant strictement contrôlé et étant interdits tout au long des parcours des Secteurs Sélectifs, sauf dans les zones étant marquées comme Zones d'Assistance.

ASSISTANCE - GENERALITES

Tout concurrent est solidairement responsable de ses équipes d'assistance et de ses accompagnateurs, et inversement.

La fiche d'inscription assistance remplie par les participants et remise à l'Organisation fera foi de la relation entre le concurrent et le (les) équipage(s) d'assistance. Les concurrents en course sont responsables des agissements des pilotes engagés pour leur compte en catégorie Assistance. Le concurrent en course sera susceptible d'encourir des pénalisations pouvant aller jusqu'à la mise hors course si son véhicule d'assistance ne respecte pas le règlement Rallye des Pionniers et ce Règlement Particulier.

Seuls les véhicules régulièrement engagés en course ou en assistance sont autorisés à transporter du matériel d'assistance dans les limites de poids imposées par la Convention Internationale sur la circulation routière.

Le bracelet d'identification, correctement attaché au poignet des concurrents, équipages et assistants, sera le seul élément considéré comme autorisation pour être présent dans un lieu officiel, zone d'assistance et Bivouac.

Les personnes devront montrer leur bracelet à toute demande. Tout équipage recevant toute forme d'assistance d'une tierce partie non identifiée par le bracelet d'identification aura une pénalité de 10% des frais d'engagement et une pénalité à la discrétion du Directeur de la Course.

Définition de l'assistance :

Toute personne régulièrement inscrite ayant payé l'intégralité de sa participation et portant le bracelet d'identification assistance.

Seront considérés comme assistances, les mécaniciens, team managers, personnes souhaitant intervenir sur un véhicule de course et accéder aux zones d'assistance (suivant les modalités définies au paragraphe ASSISTANCE), et s'étant acquitté de leur droit d'engagement. Tout autre participant (VIP, presse, etc.) ne pourra être considéré comme tel. Toute autre personne, non identifiée par l'Organisation, sera considérée comme «Hors du Rallye» et sera interdite sur les infrastructures (Bivouacs, zone d'assistance, etc.) et véhicules du Rallye (Organisation, assistance, VIP, etc.).

Pour les véhicules d'assistance il faudra:

S'acquitter des droits d'inscription avant la date de clôture des engagements , en ayant dûment complété le bulletin d'engagement correspondant.

Porter une plaque d'assistance numérotée et la publicité fournies par l'Organisation.

Respecter les termes du présent Règlement sous les ordres de la Direction de Course. Se soumettre aux mêmes règles que les véhicules concurrents en ce qui concerne le code de la route algérienne.

Le port du harnais et/ou de la ceinture de sécurité est obligatoire sur l'ensemble de l'épreuve pour le conducteur et les passagers.

ASSISTANCE INTERDITE

Toute infraction au règlement assistance donnera lieu à des pénalités pouvant aller jusqu'à l'exclusion du véhicule d'assistance et des véhicules de course concernés. Pour des raisons de sécurité, les personnes inscrites en assistance doivent informer l'Organisation lorsqu'elles retournent sur la piste chercher un concurrent.

ZONES D'ASSISTANCE

Les distances maximum en kilomètres entre les différentes zones d'assistance dans les secteurs sélectifs seront précisées sur le Road Book assistance. La zone de Bivouac est localisée dans le Road Book est une **zone d'assistance** libre à toute personne accréditée par l'Organisation.

RAVITAILLEMENT

Tous les véhicules devront avoir une autonomie suffisante pour parcourir au moins 500 kms entre des points officiels de ravitaillement. Une marge de 10% supplémentaire est recommandée.

Les ravitaillements ne sont autorisés qu'au point de ravitaillement prévus sur le parcours (motos) et aux stations-services locales situés sur les secteurs de liaison ou transferts.(autos)

Article 12 Responsabilités - Assurance organisateurs – Rapatriement Sanitaire

RESPONSABILITE CIVILE

Les frais d'inscription comprennent un montant d'assurance qui couvre la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers depuis le début des vérifications administratives jusqu'à la fin de l'évènement ou au retrait / expulsion . Le délai pour les plaintes et les appels est à déposer au contrôle final.

L'Organisation a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile pour manifestation sportive, conformément à la législation en vigueur. Le montant maximum de la

Responsabilité Civile est de XXXX euros.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires des dommages causés aux tiers par l'Organisateur ou par les concurrents. Cette garantie prend effet au moment de l'entrée du véhicule dans l'enceinte du lieu des vérifications techniques et administratives, et prend fin à l'arrivée après la liaison du dernier secteur chronométré.

En cas de retrait ou de l'exclusion de la course, cette assurance prend fin automatiquement à la fin de l'étape considérée. L'heure du retrait ou de l'exclusion de la course est le C.H. à la clôture de l'étape.

En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit, au plus tard dans les 24h00 suivantes, auprès du Directeur de Course, ou des Chargées des Relations Concurrents, ou directement à l'Organisation, en mentionnant les circonstances de l'accident ainsi que les noms et adresses des témoins.

Ce contrat d'assurance ne concerne en aucun cas le vol des véhicules, pièces détachées, etc. Aussi en cas de vol survenant dans un pays traversé par le Rallye, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être recherchée.

La police du présent Règlement ne garantit pas :

La responsabilité à l'égard des tiers de tout conducteur non titulaire d'une licence SPORTIVE

La responsabilité du concurrent/conducteur à l'égard d'un autre concurrent engagé au Rallye

Les concurrents et les pilotes s'engagent sur le **PIONNIERS CLASSIC 2023** en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut les amener à courir. Ils dégagent par avance l'organisateur, les Organisateurs et les Officiels de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion du **PIONNIERS CLASSIC 2023**.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité :

*Quant aux conséquences des infractions aux lois, règlements et arrêtés du pays, commises par les concurrents et qui devront exclusivement être supportées eux même,

*En cas de cataclysme, émeutes, manifestations dont pourraient être victimes les concurrents et leur équipes et dont les conséquences matérielles, pécuniaires et sportives devront être supportées exclusivement par eux même.

Les voitures engagées en assistance, presse ou V.I.P. accompagnateurs, même porteuses de plaques respectives délivrées par les Organisateurs, ne peuvent en aucun cas être considérées comme participants au Rallye et ne sont pas couvertes par la police RC du Rallye.

ELLES RESTENT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE DE LEUR PROPRIETAIRE.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT / RAPATRIEMENT SANITAIRE

Les concurrents doivent se renseigner auprès de leur Fédération Nationale pour connaître les garanties accordées par leur licence sportive de conducteur. Il leur est également obligatoire de souscrire une assurance individuelle rapatriement et toute assurance complémentaires auprès de l'assureur de leur choix.

Article 13 Publicité de l'organisation

L'apposition de l'ensemble des plaques de publicité décrite sur le schéma officiel reste obligatoire dans tous les cas.

Pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative de l'organisateur, le montant des droits d'engagement est majoré de 60%.

Article 14 Briefing

Le 1er briefing et les suivants sont obligatoires pour minimum un membre de l'équipage.

Le premier Briefing Général aura lieu Le 16/09/ 2023 à 20H00

Les Briefings quotidiens pendant la course auront lieu aux Bivouacs à 20h00 chaque soir.

Article 15 Carton de contrôle

- 1) Au départ d'une Étape, les Équipes reçoivent un Carton de contrôle sur lequel figurent respectivement les Temps Impartis et les Temps Maximum Autorisés, pour parcourir chaque Secteur de Liaison et chaque Secteur Sélectif. Ce Carton de contrôle est rendu au Contrôle Horaire d'Arrivée de chaque Étape et est remplacé par un nouveau Carton de contrôle au départ de l'Étape suivante. L'Équipage est seul responsable de son Carton de contrôle.
- 2) Toute rectification ou modification apportée sur le Carton de contrôle, à moins d'être approuvée par écrit par un contrôleur, entraîne l'Exclusion.
- 3) La présentation du Carton de contrôle aux différents contrôles et l'exactitude des inscriptions, demeurent sous l'entière responsabilité de l'Équipage. Seuls les contrôleurs sont autorisés à inscrire l'heure sur le Carton de contrôle, manuellement ou au moyen d'un appareil à imprimante.
- 4) Les Équipes sont obligatoirement tenus, sous peine de pénalisations pouvant aller jusqu'à l'Exclusion, de faire contrôler leur passage à tous les points mentionnés sur leur Carton de contrôle, et ce dans leur ordre d'énumération. L'absence du visa ou la non remise du Carton de contrôle, à n'importe quel contrôle, entraîne une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'Exclusion.
- 5) À tous les différents contrôles, le Carton de contrôle ne pourra être présenté que si l'Équipage est au complet et à bord du Véhicule, sous peine d'Exclusion.

Le fait de perdre le Carton de contrôle ou de ne pas le prendre au CH de départ entraînera une pénalité de 5 minutes.

Article 16 Contrôles horaires délais de fermeture - Zones de contrôle - Concurrents attardés

Contrôle horaires

- 1) Aux Contrôles Horaires, les contrôleurs en poste indiquent sur le Carton de contrôle l'heure de présentation qui correspond au moment exact où l'un des membres de l'Équipage présente le Carton de Pointage au contrôleur. Le pointage du Carton de contrôle ne peut être effectué que si tous les membres de l'Équipage ainsi que le Véhicule se trouvent à proximité immédiate de la table de contrôle.
 - 2) La procédure de pointage commence au moment où le Véhicule franchit le panneau d'entrée dans la Zone de Contrôle Horaire.
 - 3) Entre le panneau d'entrée de zone et le poste de contrôle, il est interdit à l'Équipage d'observer un arrêt quelconque ou d'adopter une allure anormalement lente. Un Équipage ne peut rester dans la Zone de Contrôle que pendant le temps nécessaire aux formalités de pointage, aux vérifications techniques et aux contrôles GPs.
 - 4) Pour les Secteurs de Liaison, l'Équipage n'encourt aucune pénalisation pour retard si l'heure de présentation du Carton de Pointage au contrôleur correspond au déroulement de la minute idéale de pointage. C'est-à-dire qu'un Équipage devant passer à un contrôle à 18h58' sera considéré à l'heure, si le pointage a été effectué entre 18h58'00" et 18h58'59".
 - 5) un écart de 5 minutes entre les deux pour permettre à l'Équipage de se préparer au départ.
- Après pointage au CH, l'Équipage se rend immédiatement au Départ du Secteur Sélectif. Le contrôleur inscrit l'heure réelle de Départ du Secteur Sélectif puis il donne le départ à l'Équipage.
- Si en cas d'incident il existe une divergence entre les deux heures de pointage notées, l'heure de Départ du Secteur Sélectif fait foi, sauf décision contraire des Commissaires Sportifs.
- 6) À un Contrôle Horaire, toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison d'une minute par minute, ou fraction de minute.
 - 7) Pour les Secteurs Sélectifs, les temps d'arrivée sont pris au maximum à la seconde.
 - 8) Aux Contrôles Horaires de fin d'Étape, ainsi qu'aux Parcs Fermés, les Équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité.
 - 9) Toute inobservation relevée à l'encontre d'un Équipage concernant les règles de procédures de pointage ci-dessus définies (et notamment le fait de pénétrer dans la Zone de Contrôle plus d'une minute avant le déroulement de l'heure effective de pointage) fera l'objet, de la part du chef de poste du contrôle, d'un rapport écrit qui sera transmis au Directeur de Course.
 - 10) Le délai d'Exclusion, ou un/des Temps Maximum, peut être modifié à tout moment par décision des Commissaires Sportifs, sur proposition du Directeur de Course. Les

Équipages en sont informés aussitôt que possible. L'Exclusion ou la Pénalité Forfaitaire pour dépassement du Temps Maximum Autorisé ne peut être prononcée qu'en fin d'Étape.

- 11) Lorsqu'un Contrôle Horaire est suivi d'un Départ de Secteur Sélectif, les deux postes sont compris dans une seule Zone de Contrôle dont les panneaux sont disposés comme suit :
- 1 panneau jaune avec montre (début de zone),
 - après 100 m environ, 1 panneau rouge avec montre (poste de Contrôle Horaire), □□□ à une distance de 50 à 200 m, 1 panneau rouge avec drapeau (Départ du Secteur Sélectif), □□□ enfin, 100 m plus loin, 1 panneau final beige à 3 barres noires transversales.
- 12) À l'Arrivée d'un Secteur Sélectif, le point stop est jumelé avec un Contrôle Horaire.

TEMPS MAXIMUM / TEMPS IMPARTI

1) Secteur de Liaison

Un Temps Imparti est défini pour chaque Secteur de Liaison.

Tout écart sur ce Temps Imparti sera pénalisé d'une minute par minute de retard ou d'avance. **Le pointage en avance est autorisé au CH Secteur de Liaison Arrivée Bivouac.**

2) Secteurs Sélectifs

Les Secteurs Sélectifs seront courus en temps réel, avec un Temps Imparti Maximum. Le dépassement de ce temps maximum entraînera l'application de la Pénalité Forfaitaire du jour.

Le temps retenu dans ce cas sera le temps réel effectué dans le Secteur Sélectif additionné de la pénalité forfaitaire.

Si l'Arrivée du Secteur Sélectif est également l'arrivée de l'Étape, sera pénalisée d'une minute par minute de retard ou du Temps Maximum Les temps d'arrivée seront pris au maximum à la seconde.

3) Timing (Itinéraire / horaire)

Les Temps Impartis, les Temps Maximum, les ordres et écarts de départ seront communiqués lors des vérifications administratives, ainsi que les heures de fermeture des contrôles (CP et CH) et les Pénalités Forfaitaires.

DÉPASSEMENT DU TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ AU CH D'ARRIVÉE D'ÉTAPE

- 1) Tout Véhicule se présentant au CH d'Arrivée d'Étape au-delà du Temps Maximum Autorisé sera pénalisé d'une minute par minute de retard ou du Temps Maximum.
- 2) Tout Véhicule n'arrivant pas à reprendre le Départ d'une Étape avant la fermeture du Contrôle Horaire de Départ d'Étape sera exclu : il pourra alors continuer l'Épreuve en catégorie « Assistance » (Article 31P7).

Article 17 Contrôles de passages

Les équipages doivent s'arrêter aux CP afin d'avoir la fiche horaire tamponné. Une pénalité sera imposée aux équipes n'ayant pas obtenu le tampon à un contrôle de passage.

Le parcours officiel est bien défini par le Road Book par images et waypoint. Il est dessiné pour permettre à tous les concurrents de terminer les Secteur Sélectifs pendant le jour.

- 1) Afin de vérifier que les Équipages respectent l'itinéraire du Road Book, des Contrôles de Passage sont implantés à un emplacement significatif mentionné et numéroté du Road Book et notés sur les Cartons de Pointage.
- 2) La Zone de Contrôle est définie par le double panneauage officiel suivant :
 - a) 1 panneau jaune avec tampon (début de zone),
 - b) après 100 m environ, 1 panneau rouge avec tampon (poste de Contrôle de Passage),
 - c) enfin, 100 m plus loin, 1 panneau « final » beige à 3 barres noires transversales.
- 3) L'emplacement de ces Contrôles de Passage doit être visible et signalé aux Équipages avec des drapeaux et localisé sur un terrain plutôt plat et dur, sinon, le terrain doit être en pente descendante.
- 4) L'heure de passage du Véhicule, prise à la seconde, devra être notée sur une feuille de pointage par le Chef de Poste.

HEURE DE FERMETURE DES CONTRÔLES DE PASSAGE

- 1) L'heure de fermeture des Contrôles de Passage est prononcée en tenant compte :

de la distance parcourue depuis le départ du secteur concerné ;
 de la moyenne horaire du secteur considéré (Sélectif ou Horaire) imposée par le Temps Maximum Autorisé ;
 de l'heure idéale du dernier Concurrent majorée de 60 minutes.

- 2) Cette heure sera mentionnée sur le timing (Itinéraire / horaire) distribué lors des Vérifications Administratives.

FERMETURE DES CONTRÔLES DE PASSAGE

Après la fermeture d'un Contrôle de Passage, la validation par le GPS du Way Point correspondant sera prise en compte et attestera du respect de l'Itinéraire Officiel par l'Équipage.

Dans ce cas, il n'y aura donc pas de pénalité pour CP manquant.

Article 18 Epreuves Spéciales - Contrôle de départ de spéciales – Contrôle d'arrivée de la spéciale

DEROULEMENT DE LA COURSE / SECTEURS SELECTIFS

PUBLICATION DES LISTES ET HEURES DE DEPART

Lieu Date Heure

DEPART OFFICIEL : Lieu Date Heure

ZONE DE DÉPART / PARC FERMÉ

Il n'y aura pas de Parc fermé entre les vérifications et le départ de la course.

ORDRES DE DEPART et NUMERO DE COURSE

Les numéros de course seront délivrés selon le résultat du prologue ou sur dans l'ordre des engagements

Si aucune Super Spécial (SS) n'est disputée, L'ordre de départ de la 1^{ère} étape se fera dans l'ordre croissant des numéros de course. Les 10 premiers pilotes s'élanceront toutes les 2 minutes, ensuite minute par minute.

Les camions (C4) pour des raisons de sécurité prendront le départ avec un écart de 10 min après la dernière auto.

SYSTEME DE DEPART DES SECTEURS SELECTIFS

Les concurrents auront le décompte pour le Départ indiqué par l'Officiel et la voiture devra partir immédiatement.

SECTEUR SELECTIFS

GÉNÉRALITÉS

- 1) Au cours des Secteurs Sélectifs, tous les membres de l'Équipage doivent se conformer aux normes prévues à l'Article 47P2 du présent Règlement, sous peine d'Exclusion. Des contrôles peuvent être effectués par des Officiels au Départ des Secteurs Sélectifs. En cas d'infraction à cet Article, le départ sera refusé à l'Équipage concerné.
- 2) Il est interdit aux Équipages de circuler dans le sens inverse sur le tracé des Secteurs Sélectifs où la piste est étroite, sous peine d'une pénalisation pouvant aller jusqu'à l'Exclusion.
- 3) Au Départ des Secteurs Sélectifs, lorsque le Véhicule, avec son Équipage à bord, vient s'arrêter devant le Contrôle de Départ, le contrôleur en poste inscrit sur le Carton de contrôle de l'Équipage l'heure réelle de départ du Véhicule concerné (heure, minute et seconde) puis lui annonce les 30 secondes, 15 secondes, 10 secondes et les 5 dernières secondes une à une. Les 5 dernières secondes révolues, le signal du départ est donné, qui doit être suivi du démarrage immédiat du Véhicule.

Un stationnement de plus de 20 secondes sur la ligne de départ après le signal de départ est pénalisé de deux minutes. En cas d'impossibilité pour le Véhicule de sortir par ses

propres moyens de la Zone de Contrôle, les pénalités prévues doivent être appliquées.

- 4) Le Départ d'un Secteur Sélectif à l'heure indiquée sur le Carton de contrôle ne peut être retardé par le contrôleur qu'en cas de force majeure.
- 5) Un faux départ, et notamment un départ effectué avant que le contrôleur ne donne le signal, est pénalisé d'une minute au minimum ou augmenté en temps, pénalisation appliquée par les Commissaires Sportifs suivant le rapport du contrôleur. Cette pénalisation n'exclut pas des sanctions plus graves qui peuvent être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.
- 6) L'Arrivée des Secteurs Sélectifs sera jugée lancée, le double panneau officiel étant disposé comme suit :
 - a) 1 panneau jaune avec damier (début de zone),
 - b) après 100 m environ, 1 panneau rouge avec damier (arrivée lancée),
 - c) à une distance de 150 à 300 m, 1 panneau rouge (montre et STOP),
 - d) enfin, 100 m plus loin, 1 panneau final beige à 3 barres transversales.
- 7) Un arrêt entre le panneau jaune avertisseur et le panneau STOP est interdit. Toute infraction entraînera une pénalité en temps de 15 minutes. Le chronométrage se fera sur la ligne d'arrivée, au moyen d'appareils de pointage avec imprimante. Ces appareils seront doublés par des chronomètres à main.
- 8) À une distance de 150 à 300 m après l'arrivée, l'Équipage doit s'arrêter à un Contrôle Horaire signalisé par une montre rouge et par un panneau rouge STOP. Le contrôleur en poste inscrit sur le Carton de Pointage l'heure d'arrivée (heure, minute et seconde) qui est également l'heure de Départ du Secteur de Liaison suivant (heure et minute). En cas d'arrivée de plusieurs Concurrents dans la même minute, le chef de poste diffère le départ de ces Concurrents à des intervalles d'au-moins 30 secondes dans leur ordre d'arrivée.

Arrivée de Secteur Sélectif

Des zones dédiées aux interviews seront installées quotidiennement sur les Arrivées de Secteurs Sélectifs. Les Concurrents désignés sont tenus de s'y arrêter le temps nécessaire imposé par les personnels de l'Organisation.

Une nouvelle heure de départ du Secteur de Liaison sera inscrite sur le Carton de Pointage des Concurrents concernés à l'issue des interviews.

Toute infraction à cette règle ou incivilité constatée donnera lieu à pénalisation de 500€.

Toute récidive sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs.

2) Arrivée de Secteur de Liaison

À leur arrivée au Bivouac, les Concurrents désignés seront tenus de se rendre à la zone interview située à côté du Media Center.

Toute infraction à cette règle ou incivilité constatée donnera lieu à pénalisation de 500 €.

Toute récidive sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Article 19 Contrôle de départ d'étape

POINTAGE AU CH DEPART

☐☐ Pointage en avance

Le pointage en avance n'est pas autorisé

☐☐ Pointage en retard

Tout retard pour se présenter au Départ d'une Étape sera pénalisé à raison d'une minute par minute de retard, jusqu'à la fermeture du contrôle (soit une heure après l'heure idéale de départ du dernier Concurrent).

Une nouvelle heure et un nouvel ordre de départ seront donnés au Concurrent, à la discrétion du chef de poste.

Est considéré comme document officiel en remplacement de la feuille de 50 au CH de Départ de Liaison, la feuille d'ordre de Départ émise par le chronométrage officiel utilisée par le Chef de Poste pour donner les Départs de Secteurs de Liaison chaque matin. Tout retard y sera reporté (heure/minute) par le Chef de Poste dans la colonne spécifique. Ce document pourra être utilisé par les Officiels en cas de litige.

POINTAGE AU CH DE DEPART D'UN SECTEUR SÉLECTIF

Pointage en avance

Le pointage en avance n'est pas autorisé.


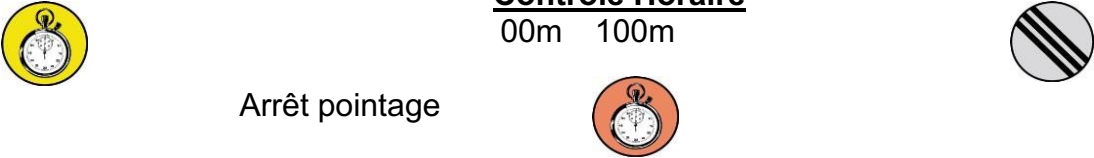
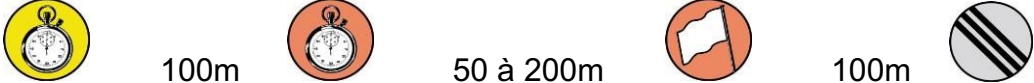
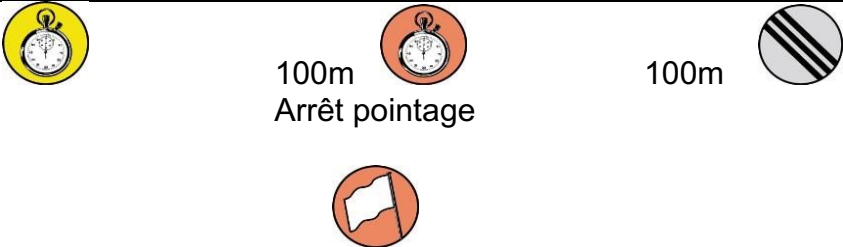
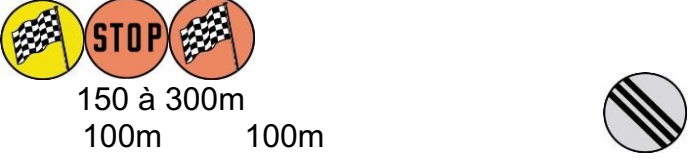
Pointage en retard

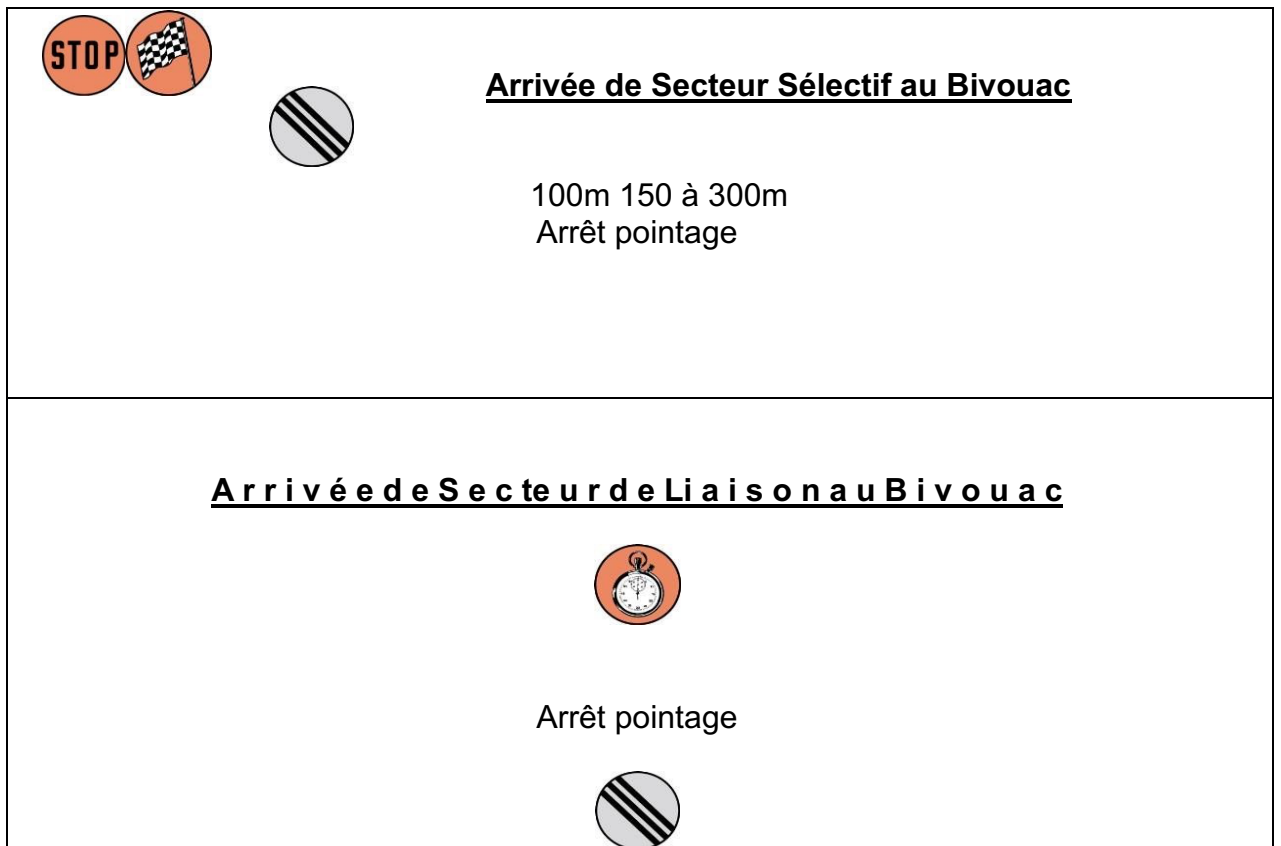
Tout retard pour se présenter au Départ d'un Secteur Sélectif sera pénalisé à raison d'une minute par minute de retard, jusqu'à la fermeture du contrôle (soit une heure après l'heure idéale de départ du dernier Concurrent).

Une nouvelle heure et un nouvel ordre de départ seront donnés à l'Équipage, à la discrétion du chef de poste.

Dans certaines Etapes, le départ de l'Étape et/ou du Secteur Sélectif pourra être séparé entre les Autos et Camions. Dans ce cas, le délai de mise hors course pour retard au départ sera de 1 heure.

Article 20 Signalisation des controles départ et arrivée

Début de Zone : 2 panneaux sur fond jaune	Zone de Contrôle : 2 panneaux sur fond rouge	Fin de Zone : 2 panneaux sur fond beige
<p><u>Contrôle de Passage</u> 00m 100m</p>  <p>Arrêt pointage</p>		
<p><u>Contrôle Horaire</u> 00m 100m</p>  <p>Arrêt pointage</p>		
<p><u>Contrôle Horaire suivi par un Départ Secteur Sélectif</u></p>  <p>100m Arrêt pointage 50 à 200m Arrêt pointage 100m</p>		
<p><u>Départ d'un Secteur Sélectif correspondant à un Départ d ' Etape</u></p>  <p>100m Arrêt pointage 100m</p>		
<p><u>Arrivée de Secteur Sélectif</u></p>  <p>150 à 300m 100m 100m</p> <p>Arrêt pointage</p>		



Article 21 Parc fermé

À L'ARRIVÉE

Le rallye se terminera à AGADIR lieu officiel de la course. Une fois stationnés à l'hôtel, tous les véhicules sont soumis aux règles du Parc.

Fermé jusqu'à ce que le Parc Fermé soit ouvert à l'instruction des Commissaires Sportifs.

La cérémonie de Remise des Prix aura lieu à Hôtel.

Dans le cas où une voiture ne peut être conduite comme indiqué ci-dessus, cela devra être signalé à la Direction de Course et les membres de l'équipage concerné devront tout de même assister à la Remise des Prix.

Article 22 Vérifications en cours d'épreuve – Contrôle Final

Vérifications en cours d'épreuves

Des vérifications complémentaires des véhicules pourront être effectuées en cours d'épreuve, et notamment à l'arrivée de toutes les étapes, sur des machines suspectes telles que définies ci-dessous :

- a) Tous les véhicules comportant des traces d'accident
- b) Tout autre véhicule dont l'apparence ou le comportement au cours des étapes précédentes justifierait de la part des organisateurs une vérification.

Dans le cas où certaines machines seraient reconnues en trop mauvais état pour poursuivre l'épreuve en toute sécurité, elles pourront être réparées en présence d'un commissaire.

Dans ce cas les minutes employées à la réparation seront considérées comme autant de minutes de retard sur une étape de liaison, cela afin d'éviter qu'un concurrent ne cherche ainsi à rattraper ainsi le temps perdu. Le concurrent recevra une nouvelle heure de départ après la réparation qui aura impliqué une pénalisation. La durée de cette réparation ne pourra en aucun cas être supérieure au délai de fermeture des contrôles d'étapes.

Dans le cas où un véhicule serait reconnu trop défectueux, il pourra être mis hors course.

Les machines engagées au classement Marathon feront l'objet de vérifications inopinées en cours d'épreuve.

Contrôle Final

Dès leur arrivée le 23 septembre 2023 les véhicules seront conduits au parc fermé, où auront lieu des contrôles pour constater si le véhicule est le même que celui présenté aux vérifications de départ, et s'il y a lieu d'infliger les pénalités ou déclassements prévus.

L'absence d'une marque d'identification constatée à n'importe quel point de l'épreuve ou pendant le contrôle final entraînera la mise hors course ou le changement de catégorie.

Une vérification complète et détaillée prévoyant le démontage du véhicule pourra être faite à l'arrivée pour les premiers classés de chaque catégorie.

Dans tous les cas ces travaux seront effectués sous la responsabilité des concurrents qui doivent fournir les mécaniciens, l'outillage nécessaires et toutes les pièces (joinjts, fournitures, etc...) indispensables au remontage.

Les concurrents qui n'accepteraient pas de se soumettre à cette vérification seront mis hors course.

Le collèges des commissaires sportifs se réservent le droit de vérifier une machine, même en l'absence du concurrent par qui il a été engagé.

Article 23 Réclamations - Appels - Abandons - Accident – Forfait

RECLAMATIONS

FRAIS RECLAMATIONS

Les frais de réclamation fixé par la FRMSA : € XXXX si la réclamation nécessite le démontage et le remontage de différent parties d'un véhicule (moteur, transmission, pilotage, système de freinage, installation électrique, carrosserie, etc.), le réclamant doit en outre verser un dépôt de garantie à discrétion des officiels.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITES

TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITES	Sanctions ASN départ refuser	Depart refuse	Exclusion	Pénalité en temps	Pénalité financière	Décisions ou Pénalités à l'appréciation des Commissaires Sportifs
Circulation à vitesse excessive et/ou conduite dangereuse dans l'enceinte du Bivouac						Pouvant aller jusqu'à l'Exclusion
Absence au 1 ^{er} Briefing						
3 ^{ème} infraction, dépassement de vitesse						Jusqu'à l'Exclusion
Équipements de sécurité nonconformes		X				
Véhicule ne correspondant pas aux caractéristiques de l'engagement		X ou				Mutation dans un autre groupe
Absence ou mauvaise apposition d'une plaque Rallye ou numéro						
Absence de bracelet						
Réfus de la publicité : - Par Auto - Par moto						

Non-respect de l'itinéraire			X			
WPS WPV, DZ, FZ, CP manquants				1H 15M 30M 1H		Jusqu'à l'Exclusion
Utilisation de points GPS autres que ceux de l'Organisateur						X

Tout dépassement de vitesse: -1 impulsion 2ème impulsion 3ème impulsion 4ème impulsion -récidive			X	5' 10 15 1h 4h		
Non-paiement des amendes sous 48h00						
Non-respect de l'Article						X
Non sécurisation de la zone en cas d'accident						X
Équipage impliqué dans un accident entraînant des dommages corporels						Jusqu'à l'Exclusion
Comportement irrespectueux		X				X
Action incorrecte, frauduleuse, antisportive : Avant l'Épreuve Pendant l'Épreuve		X				Jusqu'à l'Exclusion
- Récidive						

Non-respect d'une Zone Sensible déclarée 1 ^{ère} infraction Récidive			X	15'		
Usage non autorisé de téléphone satellite / GSM						
Présence d'antenne, de système radio, de transmissions, de moyens satellitaires interdits						
Toute infraction à la réglementation sur l'Assistance						

Non-respect des règles de sécurité pour le ravitaillement en carburant						X
Rectification ou modification du Carton de Pointage non approuvée par un Commissaire			X			
Non pointage du Carton à un Contrôle ou non-respect de l'ordre chronologique					30 minutes	
Oubli ou perte du Carton de Pointage				5' par infraction		
Arriver dans une Zone de Contrôle dans le mauvais sens et/ou y pénétrer à nouveau une fois que le Carton a été pointé - 1 ^{ère} infraction 1 ^{ère} récidive 2 ^{ème} récidive				10' 1h00 PF		
Non-respect des instructions du chef de poste						Jusqu'à l'Exclusion
Retard / Avance à un CH				1' par minute		

Dépassement du Temps Maximum Autorisé au CH			X	PF		X
- Retard au CH de départ d'Étape ou de Secteur Sélectif, jusqu'à la fermeture du Contrôle				1' par minute		
- Après la fermeture du Contrôle						X
Dépassement du Temps Maximum (Secteur Sélectif)				Max. Time + FP		
Faux départ				Minimum 1'		X
Arrêt entre le panneau jaune et le panneau stop				15'		

Équipage refusant de partir au rang et à l'heure qui lui ont été attribués				15'		
Mise en route d'un véhicule par remorquage				15'		
Véhicule non-conforme ou non adapté aux normes du Rallye		X				X

Montant de la réclamation						
Absence d'équipement de survie au départ					1'	
- Pour mise en conformité					par minute	
- Au-delà de 30 minutes						
- 1 ^{ère} récidive			X			
- 2 ^{ème} récidive			X			

Non port des équipements de sécurité FIA en Secteur Sélectif Non présentation de ces éléments au Contrôle Technique		X	X		
---	--	---	---	--	--

Article 24 Classements – Prix

Classement

PUBLICATION DU CLASSEMENT PROVISOIRE FINAL :

LIEU

DIRECTION COURSE - PC Course

DATE HEURE

PRIX

LIEU VILLE PAYS DATE HEURE

PRIX Classement

Général

1er Trophée : 1 coupe

2eme Trophée : 1 coupe

3eme Trophée : 1 coupe

Classe C1

1er Trophée : 1 coupe

2eme Trophée : 1 coupe

3eme Trophée : 1 coupe

Classe C2

1er Trophée : 1 coupe

2eme Trophée : 1 coupe
3eme Trophée : 1 coupe

Classe C3

1er Trophée : 1 coupe
2eme Trophée : 1 coupe
3eme Trophée : 1 coupe

Classe C4

1er Trophée : 1 coupe
2eme Trophée : 1 coupe
3eme Trophée : 1 coupe

Article 25 Matériel de sécurité obligatoire

EQUIPEMENT MEDICAL ET DE SURVIE

A - EQUIPEMENT MÉDICAL

Chaque pilote doit avoir un petit matériel médical de premiers secours qui comprend :

- Collyre (Piroftal ou équivalent)
- Un analgésique (aspirine ou équivalent)
- Gaze médicamenteuses, gaze stérile, bandages, plâtres
- Un désinfectant de la peau (Bétadine ou similaire)
- Une trousse de premiers secours (couverture de survie, des gants jetables, canule Guedel, masques pour la bouche à respirer par la bouche)

B - ÉQUIPEMENT DE SURVIE

Chaque pilote doit nécessairement porter les éléments suivants dans son véhicule :

- Une carte générale du Maroc (Michelin n°742) ou de la carte fournie par l'Organisation de la journée
- Un miroir de signalisation
- Une lampe de poche
- Un briquet
- Un compas de relèvement
- Une couche d'aluminium de mètres 2x1, comme isothermes couverture en mesure de signaler avec le soleil
- Une réserve de 5 litres d'eau.
- Une ration de survie

□ 3 fusées de type fusée rouge

Article 26 Couverture médiatique

Les concurrents reconnaissent que le **10e RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023** est une opération promotionnelle dont ils peuvent être bénéficiaires par la renommée qu'ils peuvent y acquérir.

DESERTECH détient à ce titre, l'ensemble des droits nécessaires à la production et à la retransmission, par tous moyens et sur tous supports, dans le monde entier, des images et sons relatifs à cette manifestation.

Sous le contrôle de DESERTECH, les médias qui font écho de l'épreuve par les moyens de la presse écrite, radio, TV, vidéo, cinéma, site Internet, weblog, facebook etc. font connaître les concurrents et leurs sponsors. Ceux-ci sont alors incités à aider de nouveaux concurrents et leurs sponsors. Ces sponsors sont alors incités à aider de nouveaux concurrents à l'occasion d'épreuves ultérieures. Un effet d'entraînement est ainsi créé grâce au **10e RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023**.

Afin de permettre à l'organisateur une diffusion et une promotion les plus larges possibles, toute personne participant à cet évènement est soumise au respect de son règlement et reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise DESERTECH et ses droits à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, biographie et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du **10e RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023** de même que la / les marques) de ses équipementiers, constructeurs et sponsors, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales sans aucune limitation autre que celles visées ici, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée à ces exploitations par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures.

Les participants concèdent à l'organisateur, au nom et pour le compte de leurs sponsors et/ou du constructeur de leur véhicule, dont ils se portent fort, le droit, dans le cadre de toute exploitation dérivée de l'épreuve, y compris pour les sponsors et médias de l'épreuve, de reproduire ou de faire reproduire en totalité ou en partie à la discrétion de l'Organisateur sur tout support existant ou à venir, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour toute la durée la plus longue légalement admise par les lois tant Algérienne qu'étrangères, les conventions internationales actuelles ou futures y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, les noms, marques ou logos desdits sponsors et/ou visuels desdits véhicules.

Cependant, l'Organisateur, lorsqu'il autorisera un tiers à utiliser des images de l'épreuve à des fins publicitaires ou promotionnels, n'autorisera pas ce tiers à utiliser le nom, la voix, l'image, la biographie ou la prestation sportive d'un concurrent non plus que la marque de son sponsor ou équipementier ou constructeur en vue d'une association directe ou indirecte entre ce coureur, la marque de son sponsor ou équipementier et le produit, le

service, la marque ou le nom commercial dudit tiers sans l'autorisation expresse du coureur, sponsor ou équipementier concerné.

De même, à l'exception des livres, livres-photos, sous toute forme d'édition, des vidéos, cassettes, CD-ROM, DVD ou plus généralement de tous vidéogrammes ou vidéodisques, sur quelque support et format que ce soit dont le sujet porte en tout ou partie sur le **10e RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023**, des posters, affiches, Road Book, cartes, programmes officiels relatifs au **10e RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023**, l'Organisateur n'exploitera pas et n'autorisera pas l'exploitation de l'image individuelle d'un coureur dans le cadre de la commercialisation de produits dérivés dits de merchandising.

Tous les concurrents et/ou leur sponsors, les accompagnateurs, etc. ne pourront filmer des images relatives au **10e RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023** quels que soient les moyens utilisés sans l'autorisation préalable de l'Organisateur. A cet effet, les demandes écrites devront être adressées au plus tard le 15 octobre 2019 à l'adresse suivante :

DESERTECH
5569 Route de Saint-Rémy F-13550 Noves
Tel :06 03 01 09 74

E-mail: competitors@pionniersclassic.com

Web:<https://pionniersclassic.com/fr/>

Article 27 Informations Générales

FORMALITE D'ENTREE en MAROC

Le passeport doit être valide durant la durée de votre séjour (suivant les pays).

Les documents du véhicule doivent être en ordre, ainsi que la liste des matières transportées.

TRANSPORT AERIEN

Les concurrents peuvent acheter les billets d'avion par la compagnie qu'ils souhaitent, la seule obligation qu'ils auront sera d'être présents à l'heure de convocation le jour des vérifications administratives, sportives et techniques à LIEU DATE.

Le voyage de retour du Maroc est laissé à votre libre appréciation.

HEBERGEMENT

Les participants sont libres de rechercher les hôtels de leur convenance.

Ceux qui souhaitent rester dans l'hôtel officiel du **10e RALLYE PIONNIERS CLASSIC 2023** et être là où le «camp de base» est, peuvent contacter DESERTECH. Les participants sont invités à organiser indépendamment leur service de transfert de l'aéroport à l'hôtel et l'hôtel à l'aéroport au début et à la fin du rallye.